



Mairie de GEOVREISSET

01100 GEOVREISSET

Tél. : 04.74.77.20.63

**COMPTE-RENDU SUCCINT
CONSEIL MUNICIPAL –
Mardi 23 juin 2026**

Étaient présents :

Christophe BERNARD Maire, Sandrine ROUSSEL, Benoit VERNET, Adjoints.
Michel COTTET (arrivé à 19 heures), Claude JANOD, Joëlle BUATHIER, Patrice HURÉ,
Myriam SANTORO, Dominique MARTIN, Cristina FERNANDES, David ANGELOZ, Soumia
BOUTEMINE, Romain BEVAND.

Étaient excusés :

Alain NEVEU, Christina BORNAREL (pouvoir à Sandrine ROUSSEL).

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 avril 2026 (il est affiché aux portes de la Mairie et autres panneaux d'affichage).

Sandrine ROUSSEL est désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026028 : délégations de signatures.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 mars 2026 relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

Décision	Objet	Attributaire	Montant
DEC_2026001 27 avril 2026	Remplacement embrayage tracteur	Chevillard Agri	2 925.66€ TTC
DEC_2026002 27 avril 2026	2 pneus véhicule REFORM	Alain Pneu-Point S	843.29€ TTC
DEC_2026003 27 avril 2026	Fleurissement	Sarl Favre Horticulture	1 687.85€ TTC
DEC_2026004 28 avril 2026	Constat avant travaux Maison Peysson	Sarl Noémie Goyet Commissaire de justice	491.28€ TTC
DEC_2026005 30 avril 2026	Formation agent technique produits phytosanitaires	CFPH Lyon Écully	420.00€ net
DEC_2026006 5 mai 2026	Renouvellement application	PanneauPocket	130.00€ TTC

Délibération 2026029 : formation des élus municipaux : fixation des crédits affectés et des orientations

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
FIXE une enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2.5 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal soit la somme de 1 126.86€. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

PRÉCISE que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité.

ORIENTE la formation des élus autour des thèmes en relation avec les fonctions de chacun au sein du Conseil municipal tels que les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle et de l'élu (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, par exemple).

Arrivée de Michel COTTET à 19 heures

Délibération 2026030 : approbation du compte financier unique 2025 budget principal

Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 667 344,74 €	557 641,24 €	2 224 985,98 €
	Recettes réalisées	B	372 604,46 €	627 599,66 €	1 000 204,12 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 979 667,20 €	857 641,24 €	2 837 308,44 €
	Dépenses réalisées	E	217 508,51 €	340 471,01 €	557 979,52 €
	Restes à réaliser	F	144 760,62 €	0,00 €	144 760,62 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	155 095,95 €	287 128,65 €	442 224,60 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	312 322,46 €	300 000,00 €	612 322,46 €
Solde (INV) ou résultat de clôture (FCT)	Excédent / Déficit	G + H	467 418,41 €	587 128,65 €	1 054 547,06 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	-144 760,62 €	0,00 €	-144 760,62 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	322 657,79 €	587 128,65 €	909 786,44 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte financier unique du budget primitif 2025 avec un résultat cumulé de 909 786.44€, restes à réaliser compris.

Délibération 2026031 : affectation définitive du résultat de l'exercice 2025 budget principal

Le Maire propose au Conseil, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (587 128.65€) comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement reporté + 400 000.00€

Section d'investissement

Recettes d'investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé + 187 128.65€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 587 128.65€, conformément à la répartition ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Délibération 2026032 : désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté d'agglomération HBA

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉSIGNE Christophe BERNARD, Maire, représentant de la Commune de Géovreisset à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Délibération 2026033: redevance d'occupation du domaine public due par les ouvrages de distribution et de transport de gaz

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

MAINTIENT le montant de la redevance due au titre de l'année 2026 et pour les années suivantes due par les ouvrages de transport et de distribution de gaz au taux maximum autorisé par les textes en vigueur, en fonction du linéaire des ouvrages implantés sur le domaine public communal.

PRÉCISE que le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et au coefficient de revalorisation applicable.

AUTORISE le Maire à procéder annuellement à la liquidation et à l'émission des titres de recettes correspondants ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2026034: redevance d'occupation du domaine public due par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

MAINTIENT le montant de la redevance due au titre de l'année 2026 et pour les années suivantes due par les ouvrages de transport et de distribution de gaz au taux maximum autorisé par les textes en vigueur, en fonction du linéaire des ouvrages implantés sur le domaine public communal.

PRÉCISE que le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et au coefficient de revalorisation applicable.

AUTORISE le Maire à procéder annuellement à la liquidation et à l'émission des titres de recettes correspondants ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2026035: Attribution marché de travaux rénovation de la maison Peysson : aménagement de logements et d'une salle communale

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions selon la décision d'attribution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal opération 11 Réhabilitation Maison Peysson.

DÉCIDE D'ATTRIBUER les marchés comme suit :

ENTREPRISE	MONTANT
Lot n°01 Désamiantage	
JUILLARD ENVIRONNEMENT	20 528.00€ HT
Lot n°02 Terrassements – VRD – Espaces verts	
SERRAND TP	60 709.51€ HT y compris la tranche optionnelle qui sera affermie
Lot n°03 Curage – Démolitions – Gros œuvre	
RINALDI SAS	314 755.80€ HT
Lot n°04 Charpente bois	
BOURDON FRERES	26 800.00€ HT
Lot n°05 Façades	
SAS FERNANDEZ DORREGO	53 160.00€ HT
Lot n°06 Menuiseries extérieures aluminium – Occultations	
CANIER	48 930.00€ HT y compris PSE qui est retenue
Lot n°07 Serrurerie - Métallerie	
CANIER	51 007.00€ HT y compris la tranche optionnelle qui sera affermie
Lot n°08 Plâtrerie – Peinture – Plafonds	
SAS GPR	95 000.00€ HT
Lot n°09 Menuiseries intérieures – Menuiseries extérieures bois	
S.A.S MENUISERIE BEAL	69 973.42€ HT
Lot n°10 Cuisines équipées	
S.A.S MENUISERIE BEAL	9 676.40€ HT
Lot n°11 Carrelages	
FLOOR CERAMIC	23 385.00€ HT
Lot n°12 Sols souples	
MEURENAND SARL	10 700.73€ HT
Lot n°13 Chauffage- Ventilation	
BAL ENERGIES – EURL BAL	112 673.24€ HT
Lot n°14 Electricité	
DI PIETRO ELECTRICITE	35 935.00€ HT y compris la tranche optionnelle qui sera affermie et la PSE qui est retenue

Affaires diverses

Suite à la visite de Madame la Sous-préfète de Nantua fin mars 2026, des échanges ont eu lieu avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Commune de Géovreisset a été déclarée lauréate du programme "Villages d'avenir".

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.